

CALENDRIER DES FORMATIONS FEDERALES 2026

LE PERMIS DE CHASSER



MARS

**Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
18, 19, 20 et 21 Mars**

**Examens à
Cros-de-Montvert :
23, 24, 25 et 26 Mars**

Inscription :

➔ Pré-inscription en ligne sur le site de l'Office Français de la Biodiversité : <https://permischasser.ofb.fr>

➔ Paiement en ligne du droit d'inscription.

(46 € pour les majeurs et 31 € pour les mineurs)

➔ Impression et transmission du cerfa d'inscription à la Fédération des Chasseurs accompagné des documents suivants :

- Chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC15

- Copie de la carte nationale d'identité ou passeport recto-verso en cours de validité

- 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois conforme aux normes

- Certificat médical datant de moins de 2 mois par rapport au jour de votre inscription (cadre au verso du cerfa d'inscription)

- Copie de l'attestation de recensement ou copie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de 16 à 18 ans

- Copie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de 18 à 25 ans.

(Ne pas oublier de signer le cerfa d'inscription et pour les mineurs, l'autorisation du représentant légal et à compléter et à signer).

AVRIL/MAI

**Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
27, 28, 29 et 30 Avril**

**Examens à
Cros-de-Montvert :
4, 5, 6 et 7 Mai**

JUIN

**Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
3, 4, 5 et 6 Juin**

**Examens à
Cros-de-Montvert :
8, 9, 10 et 11 Juin**

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros-de-Montvert.

Un travail personnel important est indispensable avant la formation. Au début de chaque journée de formation les candidats passent un test pour savoir si le niveau de formation acquis par un travail personnel est suffisant pour se présenter à l'examen.

Durée de la formation : 8 h 30 à 12 h 00 ou 14 h 00 à 17 h 30 sur convocation par mel de la FDC15.

JUILLET/AOÛT

**Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
29, 30, 31 Juillet et 1^{er} août**

**Examens à
Cros-de-Montvert :
3, 4, 5 et 6 Août**

Durée de l'examen (en semaine) : 30 minutes / Convocation par mel de l'Office Français de la Biodiversité. Rendez-vous échelonnés entre 9 h 00 pour les 1^{ers} et 14 h 30 pour les derniers !

Conditions d'examens : L'examen est constitué d'un parcours pratique arme en main avec plusieurs obstacles à franchir et tirs à réaliser. La seconde partie est une série de 10 questions théoriques sur poste informatique. L'ensemble nécessite d'obtenir au moins 25 points sur un total de 31 points. En dessous de cette note, vous devez vous réinscrire à un futur examen et repayer 16 euros sur le site OFB.

SEPTEMBRE

**Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
2, 3, 4 et 5 Septembre**

**Examens à
Cros-de-Montvert :
7, 8, 9 et 10 Septembre**

En cas de réussite, l'inspecteur de l'OFB vous délivre une attestation de réussite à l'examen qui vous permet d'accéder à l'assurance et à la validation annuelle pour pratiquer la chasse.

NOVEMBRE

Formation pratique à
Cros-de-Montvert :
10, 12, 13 et 14 Novembre

Examens à
Cros-de-Montvert :
16, 17, 18 et 19 Novembre

Conditions de réussite : La Fédération des Chasseurs, chargée de la formation, vous offre un livre pour connaître tous les domaines et les rubriques nécessaires à l'obtention de l'examen.

Avec 75 % de réussite par an, il est indispensable de fournir un travail personnel important pour prétendre à cet examen. Des liens internet vous seront donnés lors de la formation pratique à Cros-de-Montvert pour « bucher » vos questions théoriques et « assimiler » les ateliers du parcours pratique de la FDC15.

LA CHASSE ACCOMPAGNEE



Samedi 4 Juillet

ou

Samedi 8 Août

Conditions d'accès : A partir de 14.5 ans pour participer à la formation et 15 ans révolus pour chasser accompagné. La formation pratique élémentaire est **obligatoire** pour le jeune chasseur mais aussi pour le ou le(s) parrain(s).

La FDC est en charge de cette formation (gratuite). Une attestation sera envoyée à chaque participant dans les 10 jours qui précèdent l'âge légal permettant de chasser accompagné.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 9 h 00 à 13 h 00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros-de-Montvert.

GARDE PARTICULIER



Vendredi 3 Juillet

et

Samedi 4 Juillet

Conditions d'accès : Avoir plus de 18 ans et être obligatoirement inscrit par le responsable du territoire de chasse. Le permis de chasser est obligatoire. La **délivrance de l'agrément** est précédée d'une enquête administrative destinée à rechercher les antécédents judiciaires du futur garde particulier.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs. Collaboration avec l'OFB. Session maintenue au-delà de 8 inscrits.

Durée de la formation : 2 journées successives obligatoires.

Lieu : Siège social à Aurillac et/ou Cros-de-Montvert.

PIEGEUR AGREE



Vendredi 26 Juin

et

Samedi 27 Juin

Conditions d'accès : Fixé à 15 ans, pour la participation à la session de formation et à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piègeur par le Préfet. Le permis de chasser n'est pas obligatoire.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 2 journées obligatoires.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

SECURITE : RESPONSABLE DE CHASSE COLLECTIVE



Mercredi 26 Août

Jeudi 27 Août

Vendredi 28 Août

Samedi 29 Août

Conditions d'accès : Etre inscrit par le responsable de votre territoire de chasse. Possibilité de venir en groupe de la même ACCA.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Matinée en salle pour aborder les éléments théoriques. Repas sur place à midi. L'après-midi est consacré au parcours d'un circuit forestier de 2 kms et 16 postes de tir fictifs. Une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

Attention, à partir de 2026, la formation est devenue valable seulement 10 ans donc la FDC va inciter les plus anciens formés à se recycler !

Durée de la formation : 8 h 30 à 17 h 00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros-de-Montvert. Collaboration de l'OFB.

Nombre maximum de candidats : 60 par jour.

CHASSE A L'ARC



Samedi 30 Mai

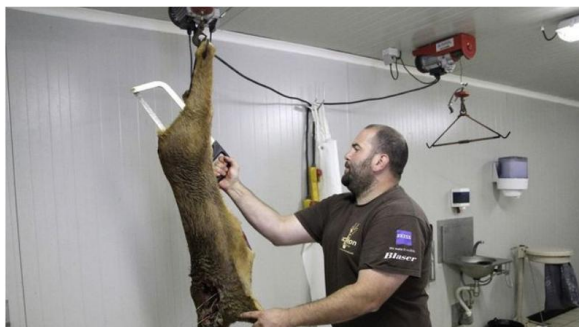
Conditions d'accès : Avoir suivi la formation théorique et pratique du permis de chasser.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 8 h 30 à 16 h 30.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

HYGIENE DE LA VENAISON



Jeudi 10 Septembre

ou

Jeudi 22 Octobre

Conditions d'accès : Aucune condition d'âge, le permis de chasser n'est pas nécessaire.

Modalités : Inscription par **le Président de territoire** auprès de la Fédération des chasseurs. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Durée de la formation : 20 h 00 à 23 h 00.

Lieu : Siège Fédération à Aurillac.

APPROCHE DU CHAMOIS ET DU MOUFLON



Samedi 4 Juillet

Samedi 5 Septembre

Formation rendue obligatoire par le Schéma départemental de gestion cynégétique : Co-organisée par la Fédération des Chasseurs et le GIC des Monts du Cantal. Cette formation n'a pas d'équivalence dans d'autres départements donc obligatoire pour pratiquer la chasse du chamois et du mouflon dans le Cantal.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des Chasseurs.

Durée de la formation : 8 h 00 à 17 h 00.

Lieu : Les formations ont lieu sur la commune de **Dienne**, proche de Murat. Le matin est consacré à une formation théorique de 3 h 00 en salle (salle de Dienne) et une formation de tir encadrée sur le terrain l'après-midi avec tir à 75 m et 150 m. (Repas commun offert à midi sur site).

Nombre maximum de participants : 40 personnes par journée.

NOUVEAU PRESIDENT D'UNE ACCA



**Jeudi 2 Juillet
(Murat)**

et

**Jeudi 9 Juillet
(Aurillac)**

Conditions d'accès : Pour tous les nouveaux responsables d'ACCA.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Horaire de la formation : 20 h 00 à 23 h 00.

Durée de la formation : 3 h 00

Nombre maximum de participants : 20.

Lieu : Murat et Aurillac.

REGLAGE DES ARMES RAYEES



Vendredi 3 Juillet

Vendredi 17 Juillet

Vendredi 7 Août

Vendredi 21 Août

Vendredi 18 Septembre

Vendredi 25 Septembre

Vendredi 16 Octobre

Conditions d'accès : Pour tous les chasseurs possédant une arme de chasse « type carabine ». Réglage à 50 m et 100 m sur cible. Plusieurs armes rayées possible pour le même chasseur. Entre 4 et 8 balles nécessaires pour régler selon difficultés rencontrées.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la séance de réglage : 1 h 00.

Nombre maximum de participants : 3 personnes par heure.

Créneau horaire possible au choix : 9 h 00 / 10 h 00 / 11 h 00 / 14 h 00 / 15 h 00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros-de-Montvert.

Parking du site : Contrôle de toutes les armes au coffre des voitures avant tout déplacement vers le stand.